



LUNDI 10 OCTOBRE 2022 à 17H 00

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Espace du temps libre – Mairie de TREGARANTEC

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ **Présents : 15**
- ▶ **Votants : 15**
- ▶ **Quorum atteint**

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	Représenté par Herveline CABON
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	x		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pierre GUIZIOU

Liste des délibérations examinées en séance du 10/10/2022

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
Cohésion sociale		
Présentation du projet territorial de cohésion sociale	38	Adoption à l'unanimité
Aménagement – habitat		
Lancement d'une étude habitat sur les besoins des saisonniers et des jeunes	39	Adoption à l'unanimité Abstention = 1 voix
Proposition de motion		
Adoption de la motion écrite par l'AMF 29 sur le prix de l'énergie	40	Adoption à l'unanimité

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont publiées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.
Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Liste affichée au siège de la CLCL le 13/10/2022
et publiée sur le site internet de la CLCL le 13/10/2022.



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 15
- ▶ Votants : 15
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 04/10/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 38 / 2022
Séance du 10/10/2022**

Le 10 octobre 2022 à 17h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 04 octobre 2022 - s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Temps Libre à la mairie de Trégarantec, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	Représenté par Herveline CABON
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	x		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pierre GUIZIOU

Présentation du projet territorial de cohésion sociale

Dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, la Communauté Lesneven Côte des Légendes souhaite lancer une étude allant au-delà d'une analyse de besoins sociaux comme évoquée dans les statuts et établir un projet territorial de cohésion sociale en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour ce faire, la commission thématique cohésion sociale a consulté plusieurs cabinets d'études et consultants pour mener la mission.

Elle a retenu 2 consultantes associées : Esther Dassonville et Ingrid Fourny.

La méthodologie proposée est en accord avec les volontés politiques : engager une dynamique de réseau en travaillant en partenariat avec les acteurs locaux. Elus, professionnels, bénévoles et la population seront associés afin de porter la réflexion sur les enjeux de demain.

L'étude et sa restitution seront amenées à être une feuille de route pour les politiques publiques et pour les acteurs de terrain. Ainsi, un plan d'actions sera élaboré pour aiguiller chacun dans son domaine d'intervention.

Pour piloter le projet, 2 instances seront installées :

- Un comité de pilotage : maires et membres de la commission cohésion sociale, élus des institutions CAF du Finistère, Conseil Départemental du Finistère et Mutualité Sociale Agricole.
- Un comité technique : les deux consultantes, les agents du pôle cohésion sociale de la CLCL, l'agent du CCAS de Lesneven et les techniciens des institutions présentes au comité de pilotage, à savoir la CAF du Finistère, le CD29 et la MSA.

L'étude, d'un montant de 39 960€ HT, se déroulera sur la période d'octobre 2022 à juin 2023.

Compréhension des objectifs :

Sur le plan méthodologique :

- En association étroite avec les communes et les CCAS et en partenariat avec les institutions clés, les acteurs locaux de terrain
- À partir des données objectives croisées aux attentes des habitants pour repérer les besoins locaux
- Une approche transversale : 11 thématiques abordées
- Identifier collectivement les axes prioritaires en matière d'action sociale et d'accès aux services publics
- Déterminer le programme d'actions adapté.

Phasage de la mission :

Diagnostic et enjeux (mi-octobre à mi-mars) :

- Portraits sociaux communaux
- Un document diagnostic social et enjeux
- Un atlas

Plan d'actions (mi-mars à fin juin) :

- Les orientations stratégiques et les objectifs
- Des actions phares opérationnelles (fiche actions)

Zoom sur les 11 thématiques :

- La petite enfance
- L'enfance jeunesse
- Le vieillissement
- Les personnes en situation d'exclusion, de pauvreté et de précarité
- L'accès aux services et au droit
- La santé
- L'insertion socioprofessionnelle
- La vie sociale et la culture
- La mobilité inclusive
- L'habitat
- Le dialogue citoyen

Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale en date du 5 juillet 2022,

Il est proposé au bureau communautaire :

- **d'approuver le lancement de l'étude et de valider les différentes étapes,**
- **d'autoriser la Présidente à signer tous actes utiles à l'exécution de la présente délibération,**
- **de solliciter les soutiens financiers du Département et la CAF et tous autres partenaires.**

Décision : Adoption à l'unanimité

**La Présidente
Claudie BALCON**



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 15
- ▶ Votants : 15
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 04/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 39 / 2022
Séance du 10/10/2022

Le 10 octobre 2022 à 17h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 04 octobre 2022 - s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Temps Libre à la mairie de Trégarantec, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	Représenté par Herveline CABON
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÉLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	x		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pierre GUIZIOU

Aménagement : lancement d'une étude habitat sur les besoins des saisonniers et des jeunes

Les réflexions portées dans le cadre de l'élaboration du PLH 2018/2023 ont identifié le logement des saisonniers comme un enjeu clé pour le territoire en matière de développement économique notamment. Afin d'étudier cette question, la réalisation d'une étude a ainsi été inscrite (Cf. action 5.5 du PLH).

Depuis l'écriture du PLH en 2018, des réflexions ont émergé sur la question de l'habitat dédié aux jeunes englobant toutes les situations de jeunesse (jeunes actifs, apprentis, alternants, saisonniers...). Ceci est repris dans le projet de territoire.

Aussi, compte tenu des liens existants entre ces 2 thématiques, il est proposé d'effectuer une **étude pour identifier les besoins en logements pour les jeunes et les saisonniers** dans leur diversité (apprentis, étudiants, saisonniers agricoles, saisonniers des structures touristiques, jeunes actifs...) et les structures existantes capables de les loger.

Elle comportera :

- **Une analyse partagée de l'existant** sur la Communauté Lesneven Côte des Légendes pour déterminer les réponses à apporter en examinant les caractéristiques de la population jeune du territoire, des saisonniers ainsi que les solutions habitat existantes.

- L'animation d'une **réflexion avec les acteurs concernés** : élus, bailleurs, centres de formation, Chambre d'Agriculture, représentants des employeurs, maison de l'emploi, mission locale..., autour des éléments du diagnostic.
- **La qualification et quantification des besoins** (affiner les besoins quantitatifs, évaluer la nature des réponses et la typologie des logements adaptés aux besoins identifiés...) au regard des éléments du diagnostic et des rencontres auprès des jeunes et des acteurs locaux afin de faire émerger des propositions.
- ▶ Montant estimé de cette étude : 20 000 € HT
Financement via le programme Petites Villes de Demain, Action logement et CAF.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement réunie le 8 septembre dernier,

Le bureau communautaire est invité à échanger, valider l'engagement de cette étude et autoriser la Présidente à solliciter les soutiens financiers des partenaires.

Décision : Adoption à l'unanimité (Une abstention : Cécile Galliou).

**La Présidente
Claudie BALCON**



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 15
- ▶ Votants : 15
- ▶ Quorum atteint

Date d'affichage de la convocation : 04/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° BC / 40 / 2022
Séance du 10/10/2022

Le 10 octobre 2022 à 17h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 04 octobre 2022 - s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Temps Libre à la mairie de Trégarantec, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël		X	Représenté par Herveline CABON
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pierre GUIZIOU

Proposition de motion sur le prix de l'énergie

A l'initiative du SDEF et à la suite de la hausse du prix de l'énergie, **une motion « MESURES d'URGENCE-PRIX de l'ENERGIE »** a été signée par le Président de l'AMF29 ainsi que les Présidents du SDEF, de l'AMR 29 et d'Intercommunalités de France.

Les prix de l'électricité et du gaz atteignent actuellement des records historiques. Plusieurs facteurs expliquent cela :

- ✓ La guerre en Ukraine,
- ✓ Les travaux de maintenance sur des centrales nucléaires françaises qui ont fortement réduit leur disponibilité,
- ✓ Le prix du CO2 qui est très élevé,
- ✓ Mode calcul du prix de l'électricité

Le prix de marché de l'électricité a atteint 1 000 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 47 €/MWh en octobre 2019. Le prix de marché du gaz a atteint 297 €/MWh le 26 août dernier, alors qu'il s'établissait à 19 €/MWh en octobre 2019.

Depuis 2014, le SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère) propose aux collectivités Finistériennes un groupement de commande pour l'achat d'électricité et du gaz.

Ce groupement de commande regroupe 389 membres dont 103 pour le gaz et 388 pour l'électricité (102 membres adhérent à la fois pour l'électricité et le GAZ).

Cela représente **789 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **404,5 GWh** pour le gaz et **10 687 sites** finistériens pour une consommation annuelle de **719 GWh** pour l'électricité.

Préalablement au lancement de la consultation, le SDEF a incité les membres du groupement qui pouvaient bénéficier des TRV (Tarifs Réglementés de Vente) à quitter le groupement. 83 collectivités ont pu bénéficier de cette possibilité (moins de 2M€ de budget de fonctionnement et moins de 10 salariés). Ces collectivités pourront bénéficier du bouclier énergétique permettant de limiter la hausse à 15% des tarifs 2022.

Suite à la consultation qui a été menée par le SDEF en tant que coordonnateur du groupement, le marché a été attribué à TOTAL ENERGIE pour le gaz et à ENGIE pour l'électricité. Pour l'année 2023, les prix sont en forte augmentation que ce soit pour l'électricité ou pour le gaz.

► **Pour l'électricité**, les prix obtenus vont aboutir à une hausse globale de 247% ! Cela signifie que la facture globale va passer de 30M€ environ en 2022 à 104M€ en 2023 pour l'ensemble des membres.

A titre d'exemple, pour la CLCL : le surcoût estimé par le SDEF est de + 700 000 € (+ 195 %), passant de 360 K€ en 2022 à 1 060 K€ en 2023.

► **Pour le gaz**, les prix sont également en forte augmentation avec une hausse moyenne de 412 % : la facture globale va passer de 5 200 k€ en 2022 à 26 700 k€ en 2023.

A titre d'exemple, pour la CLCL : le surcoût estimé par le SDEF est de + 174 400 € (+ 400 %), passant de 43 716 € à 218 085 €.

Cette situation est très préoccupante pour les collectivités qui vont avoir beaucoup de mal à boucler leurs budgets 2023. Ces collectivités envisagent de fermer des sites, ou des services à la population si rien n'est entrepris par le gouvernement et l'Union européenne pour réguler fermement les marchés de l'énergie et endiguer cette catastrophe financière.

La société BMGNV 29 qui porte le déploiement des stations-services au GNV (Gaz Naturel Véhicules) est également membre de ce groupement de commandes. L'impact pour cette société est très important puisque les prix vont être multipliés par 5 conduisant à augmenter le tarif du kg de GNV actuellement à 1,5€ à 6€ par kg.

A ce tarif-là, il est envisagé de fermer les trois stations (Saint-Martin-des-Champs, Guipavas et Landivisiau) en 2023, laissant l'ensemble des utilisateurs sans solutions pour 2023 (transporteurs, autocaristes...).

Dans ce contexte, le SDEF, l'AMF (association des maires du Finistère), l'AMR (association des maires ruraux) et Intercommunalités de France, représentant les collectivités du Finistère,

- **alarment et s'insurgent contre les augmentations faramineuses des prix de l'énergie pour 2023, dans un contexte de crise énergétique sans précédent, constituant un véritable tsunami pour le budget des collectivités.**
- **sollicitent une prise en compte de ce contexte exceptionnel, par la mise en place d'un bouclier tarifaire semblable à celui qui a été mis en place pour les petites collectivités ou entreprises et particuliers, dans l'hypothèse où aucune autre solution n'aurait été trouvée pour réduire les prix concrètement facturés en 2023 aux collectivités.**

- alertent le gouvernement sur cette situation très préoccupante pour les collectivités mais aussi pour les entreprises qui risquent d'opter pour la fermeture des sites à l'instar de BMGNV 29 pour les stations-services au GNV.
- sollicitent également la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les entreprises les plus impactées pour leur permettre de maintenir leurs activités économiques et éviter les fermetures de sites en 2023, entraînant ainsi des fermetures en chaîne.

Le bureau communautaire est invité à adopter la proposition de motion de l'AMF 29.

Décision : Adoption à l'unanimité

La Présidente
Claudie BALCON